



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
aux affaires départementales:**
Bureau de la coordination
et de l'animation territoriale

Albi, le 19 février 2025

Le préfet du Tarn

à

Mesdames et Messieurs les maires

Madame et Messieurs les présidents
d'établissements publics de
coopération intercommunale

*En communication à
M. le sous-préfet de Castres
M. le président de l'association des
maires et des élus locaux du Tarn
M. le président de l'association des
maires ruraux du Tarn*

Objet : Dépôt des demandes de subventions au titre du Fonds Vert
P.J. : Modèle de fiche de demande

Depuis le lancement du Fonds Vert en 2023, le dépôt des demandes de subvention au titre du Fonds Vert se fait par l'intermédiaire de l'outil démarches-simplifiées.

En ce début d'année 2025, dans l'attente de l'adoption de la loi de finances, le ministère de la transition écologique a reporté l'ouverture des formulaires démarches-simplifiées.

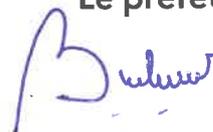
Je vous propose néanmoins une possibilité alternative si vous souhaitez sans attendre commencer une opération éligible au Fonds Vert. Vous pouvez renseigner la fiche ci-jointe et l'envoyer à l'adresse pref-animation-territoriale@tarn.gouv.fr. Un mail vous sera adressé en retour qui vaudra accusé réception de votre demande et vous permettra de débiter l'opération.

Vous serez informés de la réouverture de démarches-simplifiées, il vous faudra alors déposer votre dossier complet. La date d'accusé réception demeurera bien celle de la demande initiale.

Les dépôts de dossiers pour des demandes de subvention en DETR et DSIL ne sont pas concernés par cette procédure.

Le bureau de la coordination et de l'animation territoriale de la préfecture (joignable à l'adresse : pref-animation-territoriale@tarn.gouv.fr) et le pôle Développement territorial de la sous-préfecture de Castres (joignable à l'adresse : sp-territorial@tarn.gouv.fr) se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le préfet,



Laurent BUCHAILLAT